

Raisonnement juridique

Par **Coco**, le **16/09/2013** à **10:34**

Bonjour.

J'ai un soucis et j'aurais bien besoin d'un petit coup de main :)

Voilà je viens de commencer ma deuxième année de licence et j'ai un TD nommé "Culture juridique de droit privé". Le problème, c'est que l'on m'a demandé de trouver des définitions et des exemples d'interprétation du raisonnement juridique. J'en ai trouvé certaines mais d'autres j'ai du mal sur internet ou dans mes manuels de l'année dernière j'ai rien trouvé :(

Interprétation fonctionnelle-Interprétation génétique-Interprétation sémiotique-Interprétation systémique-Interprétation téléologique ou finaliste

Voilà ce qui me reste à trouver.

Si certains peuvent me conseiller, me donner des sites où je peux trouver ces renseignements, je suis preneur ;)

Merci d'avance et bonne journée.

Par **Yn**, le **16/09/2013** à **11:07**

Il faut dissocier le raisonnement et l'interprétation.

Le raisonnement fondamental en droit est le fameux syllogisme (la majeure, la mineure, etc.).

Tu as ensuite différentes manières de raisonner : l'induction, la déduction, etc.

L'interprétation est une chose différente : tu peux évidemment interpréter selon la fonction, le sens, la finalité et autres types d'interprétation énumérés.

Je pense que tu peux également réfléchir sur les art. 1156 à 1163 C. civ. ("l'interprétation des conventions").

Enfin, il me paraît indispensable de questionner les adages classiques du droit : les exceptions sont d'interprétation strictes, le spécial déroge au général, etc.

Il est inutile de faire compliqué, mais ce sont des éléments de réflexion à maîtriser pour passer à un stade supérieur dans l'analyse et la connaissance du droit.

Par **Coco**, le **16/09/2013** à **11:25**

Ok merci c'est sympa d'avoir répondu :) Je vais essayer d'améliorer tout ça mais le problème c'est qu'on nous demande des définitions précises et je sais pas où les trouver :(

Par **Yn**, le **16/09/2013** à **13:39**

Tu as accès aux ouvrages, aux revues, aux dictionnaires juridiques via le site internet de ton université, profite-en.